

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville :

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 à 20h00, à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent, à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur la démarche en dérogation mineure pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure décrite ci-après :

ADRESSE CIVIQUE : Avenue Sainte-Marie - Matricule : 4724-52-4363;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 363 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser l'aménagement d'un accès aux cases de stationnement pour un usage résidentiel et desservant un seul immeuble, lequel accès ne respectera pas la largeur maximale requise par le règlement de zonage no. 53, article 156, 3^e paragraphe, alinéa a) :

- Largeur maximale autorisée : 9,0 m
- Largeur maximale demandée : 11,5 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 21^e jour du mois de mars 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière